https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-13-juillet-2009-fixant-la-liste-et-les-conditions-de-reconnaissance-des-titres-de-formation-de-praticien-de-lart-dentaire-specialiste-delivres-par-les-etats-membres-de-la-communaute-europe/
Arrêté du 13 juillet 2009 fixant la liste et les conditions de reconnaissance des titres de formation de praticien de l'art dentaire spécialiste délivrés par les Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen visées au 3° de l'article L. 4141-3 du code de la santé publique
13/07/2009
Cet arrêté fixe la liste et les conditions de reconnaissance des titres de formation acquis à l'étranger ouvrant droit à la qualification de chirurgien-dentiste.
Consulter ici
 l'
a
rrêté du 13 juillet 2009 fixant la liste et les conditions de reconnaissance des titres de formation de praticien de l'art dentaire spécialiste délivrés par les Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen visées au 3° de l'article L. 4141-3 du code de la santé publique
.